Image not found or type unknown

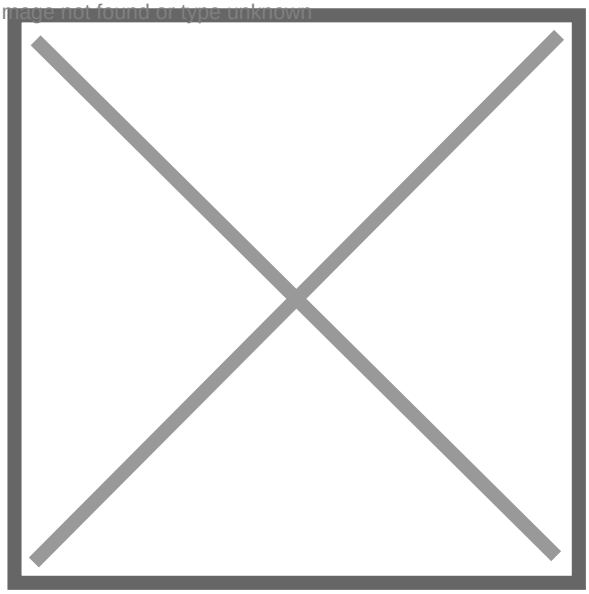

Probleme avec la construction

Par **DAMIEN59**, le **14/09/2008** à **15:28**

Bonjour,
J'ai acheté un appartement neuf récemment. A la remise des clés début juillet 2008, nous avons émis des réserves, type finition plafond etc…
Maintenant nous n'avons aucun retour après des nombreuses relances.
Dans ce cadre combien de temps les entreprises et le constructeur on t-ils l'obligation d'intervenir ?
Peut-on faire une procédure juridique pour pousser à une réaction ?
Nous avons aussi beaucoup d'autres problèmes dans les parties communes (haie et pelouse manquante…)
FONCIA l'agence qui gère la réception des parties communes a émis des réserves.
Peut-on faire aussi une procédure même si ce n'est pas nous qui réceptionnons les parties communes ?

Merci d'avance pour vos futures réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés